

FICHE ATELIER – SCOLAIRE – PRIMAIRE

NOM DE LA STRUCTURE : Association INFODROITS

Adresse : Maison du citoyen de Saragosse, rue du 8 mai 1945, 64000 PAU

Téléphone : 0556452521

Personne à contacter : BUSNOULT JérémY, 0786394650, j.busnoulthotmail.fr

N° SIRET : 400 124 483 000 50

ATELIER : « Des violences pas banales »

Thématique : Violences et harcèlement scolaire

Descriptif : 1 à 3 séances d'1h45/2h selon les disponibilités de la classe + possibilité de faire une restitution avec les parents d'élèves

1ère séance (1h) « Au nom de la loi » : L'atelier proposé est basé sur un jeu comportant 17 cartes (juge des enfants, vol, vote, divorce...). Ces cartes sont posées sur une surface plane pour les présenter aux participants. Ces derniers devront en prendre tous une : celle qu'ils préfèrent, dont ils ont envie de parler. Chaque enfant (ou binôme) présente ensuite sa carte au groupe, avec l'aide du juriste. Les autres participants sont ensuite invités à rajouter des éléments si nécessaire, avant que le juriste récapitule les éléments abordés si besoin.

L'intérêt d'un tel jeu est d'amener les participants à se familiariser avec l'environnement judiciaire et à aborder les droits et devoirs de l'enfant.

2ème séance (2h) « Jeu de loi, jeu de droit » : L'atelier proposé sera basé sur un jeu de plateau. Les élèves, répartis par équipes, seront amenés à répondre collectivement à différentes questions portant sur les violences scolaires (injures, menaces, harcèlement, moqueries,...), le respect, la responsabilité de chacun, la notion de complicité, les personnes ressources de leur entourage ou encore le rôle du témoin.

Ce jeu permettra d'aborder des questions telles que : « J'embête tous les jours un élève dans la cour, mais c'est pour rigoler, lui aussi rigole. Je ne fais rien de mal, VRAI ou

FAUX ? » ou encore « Ai-je le droit de me venger si quelqu'un me tape ou me harcèle ? »

Il permettra aux participants de pouvoir identifier plus facilement les situations de violence et de s'interroger sur les réactions et réflexes à adopter en tant que victime, mais aussi en tant que témoin ou complice. Il s'agira enfin d'identifier les personnes ressources vers qui se tourner en cas de problème.

3ème séance « Support de prévention » (2h) : Les élèves seront amenés à construire un support de prévention qui sera présenté aux parents ou affiché dans l'école suite à la clôture de ce projet. La forme de ce support sera choisie par les enfants (exposition, affiches, roman photos, dessins, bd, lettres, scénettes de théâtre,...). A la fin de l'atelier, ceux qui le souhaitent viendront au tableau présenter leur travail à la classe avec l'aide du juriste intervenant. Si il reste du temps, il leur sera proposé une grille de mots croisés à compléter pour que l'on puisse revenir sur les notions abordés ensemble. Ce temps de restitution permettra de revenir sur les notions principales ou qui poseront question aux enfants (autorité parentale,...).

Modalités d'organisation (si besoin de matériel, salle, etc...) : Besoin d'une salle

Classe concernée / âge : CE1 au CM2, de préférence en demi-groupe

Nombre d'élèves par ateliers : 15-20 maximum

Durée de l'atelier : 1h30 à 2h

Coût : 70 euros de l'heure (possibilité de co-financement ou financement total en fonction du lieu de la structure et du thème sélectionné)

Frais de déplacement: calculé depuis Pau, 0,53 centimes par KM

NOM DE LA STRUCTURE : Association INFODROITS

Adresse : Maison du citoyen de Saragosse, rue du 8 mai 1945, 64000 PAU

Téléphone : 0556452521

Personne à contacter : BUSNOULT Jérémy, 0786394650, j.busnault@hotmail.fr

N° SIRET : 400 124 483 000 50

ATELIER : « Je(u) joue avec internet et les réseaux sociaux »

Thématique : Violences, internet, écrans et réseaux sociaux

Descriptif : Cet atelier se déroulera sous forme de débats mouvants et d'un jeu de plateau. A chaque affirmation du juriste, les participants devront se déplacer (ou lever un panneau vrai ou faux) soit d'un coté s'ils pensent que la phrase est vraie, soit de l'autre s'ils pensent que la phrase est fausse.

Le juriste anime les débats et les amène à argumenter leur position (le but est de convaincre les personnes assises en face d'eux). Chaque personne peut changer de place si elle change d'avis en cours de débats. Ce jeu permettra d'aborder des questions telles que : « Aucune infraction ne peut être commise sur internet car ce n'est pas la vraie vie, vrai ou faux ? » Ou encore « Si une personne que je ne connais pas vient me parler sur internet la meilleure solution est de lui répondre pour savoir qui elle est, vrai ou faux ? » L'intérêt est de laisser les participants s'exprimer sur chaque question, puis de poser le cadre de la loi à la fin. Cela permet à chacun de se positionner, d'évoluer dans ses représentations, de se confronter aux arguments des autres participants puis au cadre de la loi. Cet atelier permet enfin de prévenir les élèves sur les dangers existants sur internet en leur dévoilant les bonnes pratiques à adopter lorsqu'ils naviguent sur internet.

Modalités d'organisation (si besoin de matériel, salle, etc...) : besoin d'une salle

Classe concernée / âge : CE1 au CM2

Nombre d'élèves par ateliers : 15-20 maximum

Durée de l'atelier : 1h30 à 2h

Coût : 70 euros de l'heure (possibilité de co-financement ou financement total en fonction du lieu de la structure et du thème sélectionné)

Frais de déplacement: calculé depuis Pau, 0,53 centimes par KM

NOM DE LA STRUCTURE : Association INFODROITS

Adresse : Maison du citoyen de Saragosse, rue du 8 mai 1945, 64000 PAU

Téléphone : 0556452521

Personne à contacter : BUSNOULT Jérémy, 0786394650, j.busnault@hotmail.fr

N° SIRET : 400 124 483 000 50

ATELIER : « L'île déserte : comprendre la règle et son utilité pour favoriser le vivre ensemble »

Thématique : Violences et harcèlement scolaire

Descriptif : L'animation est basée sur une mise en situation collective : un avion rempli uniquement de jeunes s'écrase sur une île déserte. Tous les jeunes sont sains et saufs, mais il n'y a pas d'adultes. Nous demandons aux jeunes ce qu'ils font. Une fois listé tout ce qu'ils voudraient faire, le juriste leur demande comment ils s'organisent pour survivre, ce qui permet d'aborder la question de la création des règles, de la répartition des tâches, de l'éventuelle désignation d'un chef (de quelle manière?), du mode de prise de décision collective (vote,...). Le juriste évoque ensuite le cas d'un jeune qui ne respecte pas les règles qu'ils se sont fixées. Suite à cette discussion le juriste fait un parallèle avec les institutions en vigueur, la séparation des pouvoirs, la justice des mineurs, la CIDE (Convention Internationale des Droits de l'Enfant), ...

Ce jeu permet aux élèves d'imaginer un monde sans règles et de rapidement se rendre compte de l'utilité de celles-ci pour le bien vivre ensemble. Cette réflexion collective ludique leur permet de mieux comprendre et accepter le fonctionnement de notre société, avec ses règles et ses sanctions.

Modalités d'organisation (si besoin de matériel, salle, etc...) : salle

Classe concernée / âge : CE1 au CM2

Nombre d'élèves par ateliers : 15-20 maximum

Durée de l'atelier : 1h30 à 2h

Coût : 70 euros de l'heure (possibilité de co-financement ou financement total en fonction du lieu de la structure et du thème sélectionné)

Frais de déplacement: calculé depuis Pau, 0,53 centimes par KM

NOM DE LA STRUCTURE : Association INFODROITS

Adresse : Maison du citoyen de Saragosse, rue du 8 mai 1945, 64000 PAU

Téléphone : 0556452521

Personne à contacter : BUSNOULT Jérémy, 0786394650, j.busnoul@hotmail.fr

N° SIRET : 400 124 483 000 50

ATELIER : « Je(u) lutte contre les discriminations »

Thématique : Egalité, Discriminations, Vivre ensemble

Descriptif :

1^{er} atelier (1h30-2h) : L'atelier proposé sera basé sur un jeu de roue de la fortune. Les participants, répartis en équipe devront tourner la roue de l'égalité et répondre aux questions correspondantes à la case sur laquelle ils sont tombés (personnalité, discriminations, égalité, législation....) .

Ainsi seront abordées des questions telles que : « Dans la cour, il y a des jeux pour les filles et d'autres pour les garçons. Qu'en pensez vous ? » ; « Physicienne et chimiste, première femme à avoir reçu le prix Nobel, qui suis-je ? » ; « Présentez un stéréotype sur les garçons et prouvez son contraire » ; « En quelle année la loi a autorisé le droit de vote des femmes ? » ou encore « La loi est la même pour tout le monde Vrai ou Faux ? »

Cet atelier vise notamment à lever les représentations, les stéréotypes et les préjugés des participants, ainsi qu'à les sensibiliser sur les droits des femmes et l'évolution du principe d'égalité dans la société française.

2ème atelier « Je(u) joue avec la justice » (1h30-2h) : Cette animation sera poursuivie par une deuxième séance autour du fonctionnement de la justice, cette séance permettra d'aborder sous forme d'un jeu de question réponse et de petites vidéos le fonctionnement de la justice en France et notamment le déroulé d'un procès.

Cette séquence peut utilement être doublée par la visite du tribunal judiciaire dans le cadre de laquelle les élèves pourront assister à un jugement ou rencontrer un magistrat. Cette session se terminera par une synthèse avec le juriste et par la préparation d'un procès fictif qui pourra être présenté aux parents d'élèves ou aux autres classes de l'école.

3ème atelier (2h) :

Procès fictif : Il sera proposé aux élèves de mettre en place un procès fictif autour d'une infraction liée à l'égalité H/F comme une discrimination, du harcèlement ou des insultes sexistes. Les élèves réaliseront ensuite la simulation du procès devant leurs camarades ou devant les parents d'élèves.

Plaidoirie sur l'intérêt des règles : Il sera proposé aux élèves de préparer puis de jouer des plaidoiries sur l'intérêt des règles, les élèves seront répartis en 2 groupes, le premier devra imaginer un monde sans règles et défendre cette idée, et l'autre devra réaliser une plaidoirie sur l'intérêt des règles pour vivre ensemble. Chaque groupe constituera une plaidoirie et un support pour illustrer sa position. Le juriste terminera l'atelier en synthétisant les éléments et en mettant en exergue l'intérêt des règles pour bien vivre ensemble et pour l'égalité entre les citoyens.

Modalités d'organisation (si besoin de matériel, salle, etc...) : salle

Classe concernée / âge : CE1 au CM2

Nombre d'élèves par ateliers : 15-20 maximum

Durée de l'atelier : 1h30 à 2h

Coût : 70 euros de l'heure (possibilité de co-financement ou financement total en fonction du lieu de la structure et du thème sélectionné)

Frais de déplacement: calculé depuis Pau, 0,53 centimes par KM

NOM DE LA STRUCTURE : Association INFODROITS

Adresse : Maison du citoyen de Saragosse, rue du 8 mai 1945, 64000 PAU

Téléphone : 0556452521

Personne à contacter : BUSNOULT Jérémy, 0786394650, j.busnoul@hotmail.fr

N° SIRET : 400 124 483 000 50

ATELIER : « Egalit'elles »

Thématique : Egalité entre les femmes et les hommes

Descriptif : 3 séances possibles

Atelier 1 Je(u) joue avec l'égalité et le droit : L'atelier proposé sera basé sur un jeu de plateau. Les élèves, répartis par équipes, seront amenés à répondre collectivement à différentes questions portant sur l'égalité, les préjugés, les stéréotypes, l'évolution du droit des femmes et la responsabilité. Ce jeu permettra d'aborder des questions telles que : -« Certains métiers comme bucherons ou plombier sont réservés aux Hommes Vrai ou Faux ? » ; « C'est plus grave de taper une fille qu'un garçon, car elles sont plus fragiles, Vrai ou Faux ? » ; « La loi est la même pour tout le monde Vrai ou Faux ? ».

Il permettra aux participants d'appréhender le principe d'égalité entre les sexes, d'identifier plus facilement les situations de violence et d'inégalités et de déconstruire les préjugés et stéréotypes des élèves. Il s'agira enfin d'identifier les personnes ressources vers qui se tourner en cas de problème.

Atelier 2 « ile déserte » : L'animation est basée sur une mise en situation collective : un avion rempli uniquement de jeunes se pose sur une île déserte. Tous les jeunes sont sains et saufs, mais il n'y a pas d'adultes. Le juriste demande aux participants ce qu'ils font. Une fois listé tout ce qu'ils voudraient faire, le juriste leur demande comment ils s'organisent pour survivre, ce qui permet d'aborder la question de la création des règles, de la répartition des tâches, des métiers de chacun, de l'éventuelle désignation d'un chef (de quelle manière?), du mode de prise de décision collective (vote,...). Le juriste évoque ensuite le cas d'une personne qui refuse que les filles effectuent certaines tâches, et demandent aux participants ce qu'ils en pensent.

Tout au long de l'atelier, le juriste fait un parallèle avec les institutions françaises, la démocratie, le droit de vote, l'égalité entre les sexes, la justice des mineurs, la CIDE (Convention Internationale des Droits de l'Enfant), ...

Ce jeu permet aux élèves d'imaginer un monde sans règles et de rapidement se rendre compte de l'utilité de celles-ci pour le bien vivre ensemble. De plus, il permet de questionner les élèves sur l'intérêt des règles en matière d'égalité HF. Cette réflexion collective ludique leur permet de mieux comprendre et accepter le fonctionnement de notre société, avec ses règles et ses sanctions.

Atelier 3 :

Rédaction de la charte de l'égalité de l'école : suite à la mise en situation précédente, les élèves devront à l'aide du juriste travailler sur les 10 principes clés liés à l'égalité entre les filles et les garçons.

Mises en situation : Le but de ces cas pratiques est de mettre en situation les élèves en tant que victime, auteur, complice et témoin de situation d'inégalité afin qu'ils se mettent à la place des protagonistes. Le juriste demandera à chaque groupe de préparer un cas pratique puis de le mimer. Ils devront par la suite exprimer leurs ressentis et identifier le cadre légal applicable à ces situations. Les autres élèves exprimeront également leurs points de vue sur les situations jouées. Le but de l'atelier est de déterminer ensemble les réactions appropriées à adopter et de déconstruire les représentations des élèves.

Support de prévention : Les élèves seront amenés à construire un support de prévention qui sera présenté aux parents ou affiché dans l'école suite à la clôture de ce projet. La forme de ce support sera choisie par les élèves (exposition, affiches, roman photos, dessins, bd, lettres, discours...). A la fin de l'atelier, ceux qui le souhaitent viendront au tableau présenter leur travail à la classe avec l'aide du juriste intervenant.

Modalités d'organisation (si besoin de matériel, salle, etc...) : salle

Classe concernée / âge : CE1 au CM2

Nombre d'élèves par ateliers : 20 maximum

Durée de l'atelier : 1h30 à 2h

Coût : 70 euros de l'heure (possibilité de co-financement ou financement total en fonction du lieu de la structure et du thème sélectionné)

Frais de déplacement: calculé depuis Pau, 0,53 centimes par KM

NOM DE LA STRUCTURE : Association INFODROITS

Adresse : Maison du citoyen de Saragosse, rue du 8 mai 1945, 64000 PAU

Téléphone : 0556452521

Personne à contacter : BUSNOULT Jérémy, 0786394650, j.busnault@hotmail.fr

N° SIRET : 400 124 483 000 50

ATELIER : « Je(u) suis citoyen »

Thématique : Citoyenneté, Laïcité, fonctionnement de la société

Descriptif : L'atelier prend la forme d'un jeu de plateau. Les élèves, répartis par équipes, seront amenés à répondre collectivement à différentes questions portant sur la citoyenneté, les valeurs et principe de la république, les institutions clés de la Vè République, le droit de vote, la laïcité à l'école et dans l'espace public. Ce jeu permettra d'aborder des questions telles que :

- « A l'école ai-je le droit de porter un signe religieux visible ? »
- « La liberté consiste à faire tout ce que l'on veut sans limites ? »
- « En France ce sont les juges qui votent les lois ? Vrai ou Faux ? »

L'intérêt d'un tel jeu est de partir des représentations des élèves quant aux principes et valeurs de la République afin de pouvoir leur expliquer de façon ludique quel est l'intérêt de tels principes dans la vie quotidienne.

Modalités d'organisation (si besoin de matériel, salle, etc...) : salle

Classe concernée / âge : CE1 au CM2

Nombre d'élèves par ateliers : 20 maximum

Durée de l'atelier : 1h30 à 2h

Coût : 70 euros de l'heure (possibilité de co-financement ou financement total en fonction du lieu de la structure et du thème sélectionné)

Frais de déplacement: calculé depuis Pau, 0,53 centimes par KM

Quelques exemples de nos supports d'intervention :



JE(U)

Règles du jeu

Casse simple
Réponds correctement à la question pour obtenir un point.

Casse Bonus
Réponds correctement à la question pour faire perdre quatre points.

Casse Malus
Réponds correctement à la question pour faire perdre deux points à une autre équipe.

Casse Vrai ou Faux
Réponds correctement pour obtenir deux points.

Casse Rapidité
Tout le monde joue le premier qui donne la bonne réponse fait marquer deux points à son équipe.

Casse Chance
Réponds correctement à la question pour obtenir cinq points.

